



Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise **Compte rendu du comité syndical du 6 juillet 2017**

Présents :

CCCT :

Cattelain Geneviève - Fontaine le Puits; Saint Germain Georges - Hautecour; Kismoune Nouare - Moûtiers; Demonnaz Aïcha - Moûtiers; Jay Claude - Les Belleville; Plaisance André - Les Belleville; Monneret Jean Yves - Salins Les Thermes; Dussez Lionel - Villarlurin;

CCVA :

Morin Jean Yves - Aigueblanche; Pointet André - Aigueblanche; Jugand François - Bonneval; Laymond Jean - Le Bois; Bazin Jean Louis - Les Avanchers;

CCVV :

Ruffier Lanche René - Champagny; Ollivier Rémy - La Perrière; Benoit Jean René - Le Planay; Blanc Tailleur Gilbert - Saint Bon;

COVA :

Le Mouellic Anne - Aime; Spigarelli Lucien - Aime; Favre Anthony - Bellentre; Bouty Georges - Granier; Luiset René - La Côte d'Aime; Boch Jean Luc - Macôt; Michelas Corinne - Macôt;

CCHT :

Giraudy Michel - Bourg Saint Maurice; Perget Simone - Bourg Saint Maurice; Flandin Gilles - Les Chapelles; Fraissard Jean Claude - Montvalezan; Cusin Rollet Paul - Sainte Foy; Penna Jean Luc - Seez; Raison Fabien - Seez; Pascal Mousselard Gaston - Villaroger;

Conseil Départemental :

Gaymard Hervé; Abondance Jocelyne;

Excusés :

CCCT : De Bortoli Jean Paul - Notre Dame du Pré; Thomas Donatienne - Saint Jean de Belleville; Vivet Gilles - Saint Marcel;

CCVA:

Dunand François - Feissons Sur Isère; Forat Pierre - La Léchère; Thomas Joseph - La Léchère;

CCVV:

Briland Guillaume - Brides Les Bains;

COVA :

Marchand Maillet Thierry - Landry; Crozet Anne - Peisey Nancroix;

CCHT :

Fontaine Séverine - Tignes;

Conseil Départemental :

Picollet Auguste; Utile Grand Cécile

1- Modification statutaire : nombre et répartition des sièges

Le Président indique que les conditions de majorité qualifiée n'étant pas réunies, cette délibération est reportée au prochain comité syndical qui aura lieu le 30 septembre à Aime (Fête Terre Terroir Tarentaise).

2- Les actions Energie Climat portées par l'APTV

Georges St Germain et Sonia Coutaz réalisent une présentation des actions énergie climat portées par l'APTV (la présentation détaillée réalisée lors de ce point de l'ordre du jour figure à la fin du présent compte rendu).

3- Question diverses

Evolution des statuts de l'APTV

Gilles Flandin souligne que le sujet a été abordé au bureau syndical et qu'il est important de procéder à une refonte des statuts sur les différents sujets en une seule fois et organiser un comité syndical où l'ensemble des thèmes seraient balayés car il y a une logique d'ensemble. Cette évolution doit permettre de poursuivre les actions engagées. Il est nécessaire d'écrire dès à présent aux Présidents des CC pour que cela soit inscrit à l'ordre du jour et prévenir qu'il faudra que les délibérations de toutes les CC précèdent celle de l'APTV.

Jean-Baptiste Martinot indique que le sujet est complexe. L'Etat a transféré des compétences aux CC mais l'APTV est également impliqué sur certains sujets. Cela devra être clarifié lors du toilettage des statuts. Il a notamment la question du tourisme d'été qu'il faut aborder.

André Pointet indique que cette modification permettra de traiter également la question de la gestion de compétence GEMAPI.

Hervé Gaymard souligne que la question de l'objet de l'APTV est centrale. A la création du syndicat "le parlement de Tarentaise" s'est créé autour de trois réflexions :

- Certains programmes de la Région et du Département greffés sur la politique nationale des pays se déployaient sur les 4 cantons
- Tous les élus ont pensé qu'il fallait le moins de compétences possibles au niveau du syndicat et que les intercommunalités portent les projets
- Le constat que certains sujets sont communs : les contrats de financement, l'eau, le SCOT, le tourisme d'été.

Depuis les nouvelles lois qui renforcent les CC la question à se poser vis à vis du toilettage des statuts est plus de nature politique que juridique. Certaines CC peuvent en effet déléguer au comité syndical des compétences. On est sur un mi chemin sur le périmètre des futures intercommunalités. L'APTV est un groupe qui permet le contact et les échanges et de gérer la transition, ce qui se fait à l'APTV en commun est une bonne chose pour progresser dans cette démarche.

Déploiement de la fibre optique

Jean-Baptiste Martinot interroge Hervé Gaymard sur le dossier de déploiement de la fibre optique où Axione et Fibréa sollicitent les communes.

Hervé Gaymard rappelle que l'Etat n'a pas jamais désigné d'autorité responsable pour la numérisation du

territoire, il n'y a donc pas de pilote. Le législateur a coupé le territoire en deux parties : les zones agglomérées (AMI) où les opérateurs historiques doivent déployer et zones hors AMI où rien n'est prévu.

En Savoie compte tenu des enjeux économiques liés au déploiement du THD, le Conseil Départemental a pris une délibération pour s'engager dans la démarche. Un cahier des charges pour rechercher un opérateur a été écrit avec l'Etat avec l'objectif de THD pour tous, entreprises et particuliers et une procédure de DSP a été lancée. Elle a été attribuée à la société AXIONE qui a créé une société filiale THD73 responsable du déploiement. Quelques jours après l'attribution, la société Fibréa qui n'avait pas concouru à la DSP a intenté un recours. Une discussion a été organisée sous l'égide de la Caisse des dépôts qui a abouti à un accord : Axione loue les réseaux déjà existants à Fibréa et peut décider de sous-traiter de nouveaux travaux. Malgré cet accord Fibréa a continué à démarcher les communes et à faire les travaux seule. Une médiation est donc en cours.

Le financement de cette opération est assuré entre le FEDER, le Conseil Départemental et les intercommunalités. Or les subventions sont fléchées sur des travaux et non sur de la location. La situation actuelle menace donc l'équilibre du financement de l'opération.

Le déroulement des événements est une immense déception et pose la question de la faisabilité de tels grands projets en Savoie aujourd'hui.

ANNEXE - Présentation des actions Energie Climat

Conventions TEPCV : état d'avancement des projets

Pour rappel

- **TEPOS**, « Territoire à Energie Positive », est un appel à projet ADEME-Région, qui permet de bénéficier de **100 000 € sur 3 ans** (70 % d'aide) pour des actions d'animation et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- **TEPCV**, « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », est un appel à projet du Ministère de l'Environnement, qui permet de bénéficier de 2 M d'€ pour des actions d'investissements (rénovation performante, préservation biodiversité) portés par les collectivités
- Une **candidature a été déposée en juin 2014**; dans un premier temps le territoire a été classé « TEPOS en devenir » puis **lauréat en décembre 2015** (condition Rhône-Alpes : être lauréat à l'AAP TEPOS ADEME/Région pour être lauréat TEPCV)
- Dès le 2 **janvier**, l'APTV a lancé un **appel à projet** aux communes et communautés de communes, décrivant le type de projets éligibles, complété par une **réunion d'information** organisée le 27 janvier. Une deadline de réception des dossiers a été fixée au 8 février.
- Résultats : **36 projets reçus**, pour un **montant total d'investissement de 19 407 321 €**. **L'APTV a élaboré une grille de sélection** pour analyser, noter et classer chaque projet
- Les critères retenus étaient : **Niveau de performance/ efficacité** (vise BBC réno ? démarche d'évaluation – à minima suivi de conso post travaux prévu ? choix de matériaux biosourcés ? développement des ENR ?,...). **Effet levier du fonds** (fonds TEPCV indispensable à la réalisation du projet ? Le MO a-t-il au regard de l'ambition TEPCV revu à la hausse la performance de son projet de rénovation ?) La **Stratégie territoriale** (projet particulièrement structurant pour la Tarentaise ou une intercommunalité ? **Innovant ? Transférable ? Réponds à d'autres enjeux** ? (ex : remise en tourisme, qualité de vie des habitants,...)

- L'APTV a formalisé un **tableau synthétisant les résultats** et classant les projets par pertinence ; un **comité d'arbitrage « TEPCV »** organisé le **23 février** et présidé par les 5 présidents d'intercommunalités a été réuni pour trancher sur les projets à retenir.

- **Seule exception** : l'ajout d'un projet « **sauvegarde de la biodiversité** » suite à la demande expresse du Ministère à l'automne 2016. Au vu de l'urgence de la demande, il a été fléché un dossier suivi dans le cadre de LEADER.

- **Signatures** :

- **19 mai 2016** : signature de la 1^{ère} convention TEPCV, attribuant **500 000 €** à six projets en Tarentaise

- **2 janvier 2017** : signature de la 2^{nde} convention TEPCV, attribuant **1 500 000 €** à six autres projets

Actions relevant de la convention TEPCV du 19 mai 2016

1. Diagnostic éclairage public (CCVA)

65 000 € (30% > 18 890 € d'aides TEPCV)

Action démarrée le 1^{er} juin 2017.

2. Diagnostic éclairage public (CCCT)

35 000 € (30 % > 10 190 € d'aides TEPCV)

Action qui démarrera à l'été 2017

3. Rénovation énergétique piscine du Morel (CCVA)

945 000 € (30 % > 274 550 € d'aides TEPCV)

Action démarrée le 5 septembre 2016.

Fait à ce jour (lots éligibles TEPCV) : démontage toiture et remplacement par toiture performante, remplacement baies vitrées, pose des réseaux de gaines de ventilation, installation centrale double-flux, pose des éclairages Leds.

4. Réhabilitation énergétique du gymnase de Pomblière (CCCT)

134 400 € (30 % > 95 320 € d'aides TEPCV)

Etude projet réalisée en janvier 2017.

A venir : travaux d'isolation murs, toiture, remplacement baies vitrées

5. Rénovation du gymnase d'Aime - 1^{ère} tranche (COVA)

400 000 € (30 % > 178 780 € d'aides TEPCV)

Travaux démarrés en mai 2016

Fait à ce jour : réfection du système d'isolation et d'étanchéité de la toiture, relamping Leds

Avenant juin 2017 pour reporter la reprise du système de chauffage sur la convention TEPCV du 2 janvier 2017

6. Isolation de l'aile gauche de la mairie (commune de Brides-les-Bains)

141 268 € (30 % > 41 070 € d'aides TEPCV)

Actions finalisée (réception des travaux le 25 janvier 2017)

Actions relevant de la convention TEPCV du 2 janvier 2017

1. Rénovation du centre nautique (commune de Bourg-Saint-Maurice)

819 000 € (30 % > 327 600 € d'aides TEPCV)

Action démarrée le 19 décembre 2016

Fait à ce jour (lots éligibles TEPCV) : installation des chaudières, centrale de traitement d'air double flux, panneaux solaires et échangeurs solaire pour chauffe-eau des bassins, remplacement des baies et verrières, étanchéité de la toiture mobile,...

2 & 3. Fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public sur les territoires de la CCVA et de la CCCT

CCVA : 660 000 € (40% > 264 000 € d'aides TEPCV)

CCCT : 504 000 € (40% > 201 600 € d'aides TEPCV)

Action non démarrée : attente des diagnostics EP

4. Rénovation du gymnase d'Aime - 2nde et 3^{ème} tranche (COVA)

650 000 € (40% > 260 000 € d'aides TEPCV)

À venir : reprise de l'enveloppe du bâtiment, création de la chaufferie bois, reprise du système de diffusion et d'émission de chaleur, reprise du système de ventilation, reprise du système de production d'eau chaude sanitaire.

5. Rénovation des gymnases Bardassier et intercommunal (CCCT)

550 000 € (40% > 220 000 € d'aides TEPCV). Diagnostic sur les bâtiments réalisés en janvier 2017. Etude projet sur le 2^{ème} semestre 2017 et travaux programmés sur les exercices 2018 et 2019.

6. Création d'une maison de l'abeille noire (commune Les Belleville)

500 000 € (40% > 200 000 € d'aides TEPCV). Etude structure lancée en janvier 2017 - a retenu un maître d'œuvre en mai 2017.

Convention TEPOS : les animations dédiées

Pour rappel

Les opérations sont à maîtrise d'ouvrage APTV

TEPOS finance des **animations externalisées** (aide de 84 000 € pour 3 ans correspondant à 70 % d'aide sur un montant éligible de 120 000 €)

Les animations retenues par le territoire se positionnent sur les thématiques :

- **Agriculture et énergie > GIDA**
- **Urbanisme et énergie, déplacements > APTV**
- **Montée en compétence des artisans du bâtiment**
- **Communication**

Il est prévu de constituer un avenant pour l'animation liée aux artisans car ce travail sera l'une des missions de la future plateforme de rénovation du logement privé.

Zoom sur l'animation « agriculture et énergie »

Pour rappel, l'agriculture en Tarentaise, c'est 322 exploitations, 12 300 bovins à l'année, 8 400 Ovins/Caprins et 60 000 transhumants. Ils exploitent 65 000 ha (prairies et alpages).

Le GIDA a mené une enquête menée afin de connaître :

- Les pratiques et les équipements utilisés actuellement par les agriculteurs pour limiter leur consommation d'énergie et ceux qu'ils souhaiteraient mettre en place à l'avenir
- Ce qui les encouragerait à mettre en place ces outils et techniques

30 questionnaires ont été remplis ; 8 visites d'exploitation ont été réalisées

Les résultats

A ce jour, 33% des exploitants produisent de l'énergie renouvelable en alpage

La méthanisation

L'ensemble des exploitants coopérateurs des **trois coopératives laitières de la vallée** ont participé à l'émergence de l'usine **Savoie Lactée**. Il s'agit d'une technologie brevetée de méthanisation de la société Valbio qui permet à Savoie Lactée d'épurer 99 % de ses résidus. Ce méthaniseur produit 3 000 000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 1 500 habitants. L'eau chaude est produite et utilisée pour le processus des ateliers ce qui rend le site autonome en énergie.

A la demande du **Parc National de la Vanoise**, les habitants de **Peisey Nancroix** ont fait remonter leurs attentes et évoqué les problèmes rencontrés sur la commune.

Les agriculteurs ont parlé de leur problème de gestion des effluents.

Une **étude pour un projet collectif d'unité de méthanisation a alors été lancée** ; elle est portée par la société GEG et est suivie par la commune et le PNV.

Suite aux résultats de l'étude, **le projet a été finalement abandonné** car le modèle économique n'est **pas rentable**.

En cause :

- Le problème de la saisonnalité et du stockage : coût des travaux en génie civil pour stocker le lisier afin d'alimenter l'unité de méthanisation en été
- Les apports au faible pouvoir méthanogène tels que le lisier ; qui d'ailleurs perd 40 % de sa valeur après quelques mois de stockage
- Ce faible pouvoir méthanogène ne peut pas être amélioré par des intrants extérieurs car les agriculteurs ne souhaitent pas en ajouter (leur objectif premier étant de réduire les matières à épandre)
- La localisation du méthaniseur est complexe car il est difficile d'être central pour 7 exploitations ; par ailleurs il s'agit de limiter l'impact paysager
- La récupération de la chaleur n'est pas possible : il n'y a pas de réseau de gaz de ville en Tarentaise, ni de réseau de chaleur dans la commune, par ailleurs les agriculteurs n'ont pas de projets de séchage de plaquettes bois. Le séchage du foin aurait été intéressant mais dans le cadre d'un projet collectif ce point n'est pas envisageable. Cette impossibilité de récupérer la chaleur limite l'aide octroyée par les financeurs.
- Une problématique d'accès aux exploitations lors des hivers difficiles existe – pouvant complexifier les flux de matière pour alimenter le méthaniseur.
- Les charges de fonctionnement sont importantes.

Le solaire photovoltaïque

Le GIDA a mené un premier repérage sur photographies aériennes afin de sélectionner **30** bâtiments présentant potentiellement de très grandes surfaces de toitures bien exposées.

A l'aide d'un logiciel dédié, le bureau d'étude n'en a finalement retenu que **8**, sélectionnés sur des critères d'orientation et de durée d'ensoleillement. L'intérêt de ces bâtiments a été complété par une information sur l'éloignement des postes de transformation électrique (données ENEDIS)

Des visites ont par la suite été organisées auprès de 4 exploitations où les agriculteurs se sont dit intéressés par la démarche. Elle a permis au bureau d'étude de présenter les pré-études réalisées en amont (puissance potentiellement productible, coûts des matériaux, travaux, raccordement, rentabilité du projet,...)

La visite des bâtiments a permis également de recueillir des données techniques, d'identifier d'éventuelles contraintes

A la suite de ses visites, 3 exploitants se sont dit potentiellement intéressés.

Prospection sur les autres bâtiments de la vallée

Au vu du faible nombre de bâtiments présélectionnés pour leur grande surface de toiture, un nouveau repérage de toitures de bâtiments agricoles a été réalisé pour les surfaces plus modestes. (Travail sur le

logiciel en ligne « PVGIS »). Ces données ont été envoyées à la conseillère énergie de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc qui a alors réalisé une pré-étude économique.

Plusieurs bâtiments ont un bon potentiel photovoltaïque. Cependant, le prix actuel de rachat de l'énergie cumulé avec des coûts de raccordement élevés rendent la plupart des projets trop peu ou non rentables.

Equipements économes en énergie

Il existe de nombreux équipements qui intéressent les agriculteurs : PRT, chauffe-eau solaire thermique ou chauffe-eau thermodynamique, récupérateur de chaleur des condenseurs des tanks à lait, passage des tracteurs sur les bancs d'essai moteur, etc. Le GIDA va mettre au point des fiches techniques et les diffuser dans les bulletins infos papiers et média sociaux. Par ailleurs pour certaines pratiques, un travail de concertation est mené avec les CUMA. Un financement est possible grâce aux appels à projets en direct du PDR (FEADER).

Le compostage

A l'heure actuelle quelques agriculteurs de Tarentaise pratiquent le compostage de leurs fumiers. La tournée de la composteuse est réalisée dans le cadre de l'inter-CUMA, sur les secteurs Combe de Savoie, Beaufortain, Val d'Arly et Tarentaise.

Les avantages du compost :

- Réduction de 40 à 50% des volumes à épandre
- Haute valeur agronomique: humus stable, minéralisation progressive des éléments fertilisants
- Hygiénisation, homogénéisation du produit, plus facile à épandre sur prairie
- Suppression des odeurs donc des nuisances par rapport aux habitations

Réduction du volume du lisier

Une réflexion est en cours autour des nouvelles technologies qui pourraient permettre aux exploitants de réduire leur volume à épandre : un **séparateur de phase à vis ou tamis + séparateur de phase à disque**. Un procédé visant à séparer l'eau de l'azote dans la phase liquide est actuellement à l'étude.

La finalité serait de pouvoir rejeter la phase aqueuse directement dans le milieu naturel et d'épandre uniquement l'azote liquide.

Animation « urbanisme/énergie et déplacement »

Afin de sensibiliser les élus, les services des collectivités ainsi que les bureaux d'étude en urbanisme sur la **prise en compte de l'énergie dans les PLU** ont été réalisés :

- **Une matinée d'échanges** le 17 novembre 2016 avec l'expertise d'une juriste, de l'ASDER et d'une urbaniste libérale
- **L'édition d'une plaquette de conseils** envoyé par courrier à chaque collectivité (et autres acteurs concernés)
- **La mise en ligne** sur le site de l'APTV de **ressources documentaires** sur le sujet
- **La sensibilisation et la diffusion** de la plaquette par le chargé de mission urbanisme de l'APTV lors des **réunions PLU**.

Sur le **volet « déplacement »**, il a été mené :

- L'expérimentation de **l'auto-stop organisé « Rezopouce »** sur les Vallées d'Aigueblanche, Cœur de Tarentaise et les Versants d'Aime (*Temps agent soutenu par TEPOS, prestations soutenus par LEADER, CD73 et ADEME*)
- La veille à la **déclinaison d'engagements de commercialisation hors samedis** pour les nouveaux projets d'immobilier touristique (*prescriptions du SCOT*)

- L'animation de **réflexions pour l'affrètement de TGV supplémentaires** à l'offre SNCF par les stations dans le cadre de séjours packagés hors samedis (*Temps agent soutenu par TEPOS*)
- La conduite **d'étude des mouvements pendulaire domicile travail** sur la Tarentaise (*Temps agent soutenu par TEPOS et étude financée par la Région via appel à projets eco-mobilité*)

Bilan de la mission Conseil en Energie Partagé

L'animation a démarré en juillet 2015 et s'achèvera en août 2017. Les collectivités qui se sont engagées pour bénéficier de ce service sont : Bonneval en Tarentaise, Le Bois, Aigueblanche, Le Planay, Brides les Bains, Bozel, Villaroger, Moûtiers, Les Avanchers, CCVA, La Perrière, Salins les Thermes (finalement désengagée). Pour rappel, la mission principale du CEP est de travailler sur des actions nécessitant peu d'investissements et générant des économies sur les factures des collectivités.

Préconisations et opérations réalisées

- **Optimisation tarifaire des abonnements sur bâtiments et éclairage public**
(Temps de retour sur investissement immédiat ; gain entre 50€ et 700€/ an)
L'objectif est d'adapter la puissance souscrite à la puissance réelle en s'appuyant sur les consommations, le nombre d'heures de fonctionnement,...
- La proposition **d'actions immédiates** : optimisation des bâtiments et **calcul des économies d'énergies potentielles**
(Temps de retour sur investissement < 2ans ; gain financier annuel entre 500€ et 2500€/ an)
Il peut s'agir de la vérification du fonctionnement et de la possibilité d'arrêt de la VMC, des paramétrages des régulations (si elles existent), du calorifugeage des conduites de chaleur, de l'optimisation de la bureautique.
- **Diagnostic de l'enveloppe des bâtiments** les plus énergivores et **préconisations**
Il s'agit de sensibiliser les élus à leur patrimoine communal. La visite technique des bâtiments permet de proposer de prioriser des travaux de rénovation (en fonction d'opportunités liées à d'autres travaux mais aussi en fonction de la réalisation d'économies d'énergie conséquentes).
Le CEP ne se substitue pas à un bureau d'étude thermique, le travail réalisé est, avec une certaine expertise, de soulever les problématiques du bâtiment et de sensibiliser les élus avec des solutions techniques (ex : ITE, changement des menuiseries, isolation de la toiture...) et des prix observés sur le territoire.
- **Diagnostic des systèmes** de production de chauffage, de régulation et d'émission de chaleur
Il s'agit de sensibiliser des élus au changement d'énergie. L'objectif est de faire prendre conscience aux élus de la vétusté ou non de leur système de chauffage afin d'éviter une panne qui aura lieu en saison de chauffe.
Le changement d'énergie est alors envisagé en s'appuyant sur les données sur les coûts d'énergies.
- **Sensibilisation** des élus en conseil municipal sur **l'éclairage public**
(Temps de retour sur investissement moyen < 2 ans ; baisse des factures de l'EP - 40% pour l'extinction de l'éclairage). Différents axes ont été abordés : l'extinction nocturne, l'optimisation des points d'éclairage, les abaisseurs de tension. Tout en sensibilisant les élus, le CEP a aussi touché les administrés en organisant une réunion publique sur les avantages de l'extinction nocturne.

La suite

A partir du 1^{er} septembre 2017 le SDES reprendra en Tarentaise le suivi des communes qui le souhaite. Le SDES a fait passer une enquête « Energie Patrimoine », pour faire un état des lieux de la situation énergétique de la collectivité et qui demande si les communes souhaitent poursuivre ou commencer un accompagnement. 3 conseillers avec un profil technique ont été recrutés, ils seront localisés à Chambéry et se déplaceront selon les besoins de la Tarentaise- Vanoise. Les communes déjà accompagnées sont invitées à continuer le travail, afin de suivre l'avancée des préconisations.

Autres opérations

Plateforme de rénovation du logement privée : lancement du projet été 2017 (coordination : Pierre-Yves Grillet)

Objectif : Massifier la rénovation énergétique performante de l'habitat privé en résidence principale comme en résidences secondaire :

- en accompagnant les propriétaires de maisons individuelles ou de copropriétés tout au long de leur projet dans le cadre d'un service abouti et intégré
- en mobilisant les professionnels du bâtiment, notamment en les formants et en les incitants à se s'organiser pour mieux répondre aux spécificités du marché
- en mobilisant les organismes bancaires et les dispositifs financiers de droit commun

Diffusion de 4000 ampoules Leds offertes à la Tarentaise dans le cadre de TEPOS

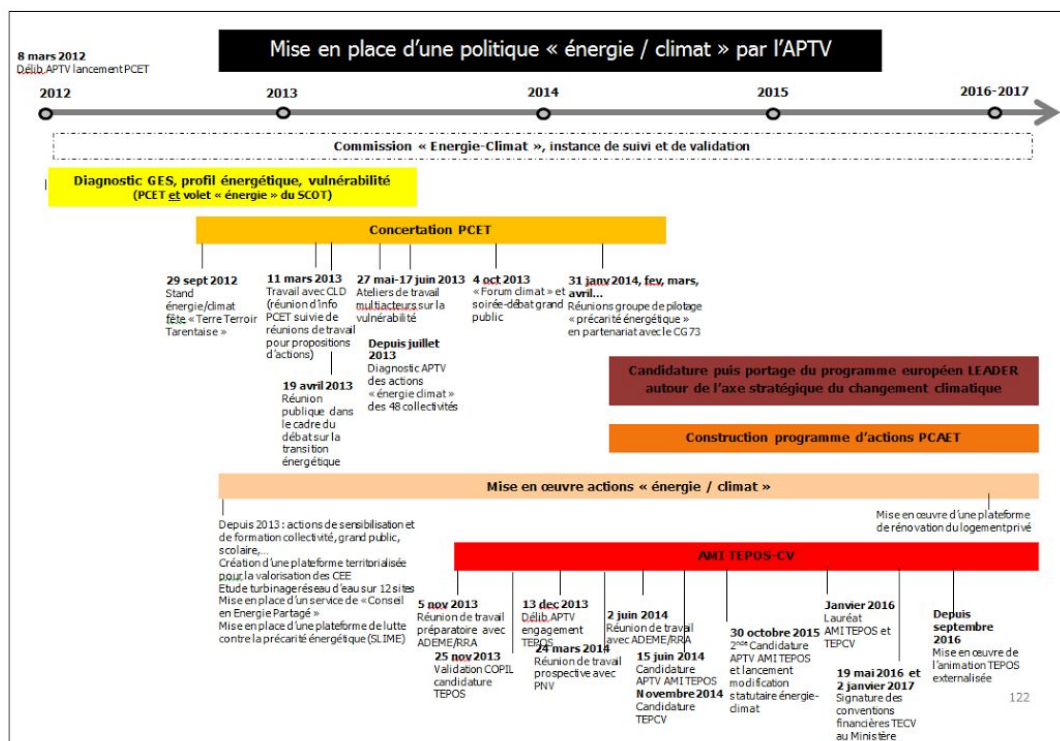
Diffusé prioritairement aux **ménages en difficulté et aux personnes âgées**

10 000 coins nature dans les écoles et collèges

Le Ministère de l'Environnement proposait une subvention de 500€ pour chaque "coin nature" installé dans un établissement scolaire (1^{er} degré et collèges) situé dans une commune membre d'un Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Plusieurs établissements de Tarentaise ont candidaté.

7 ont été lauréats : l'école maternelle de **Séez**, l'école Darantasia à **Moùtiers**, l'école de **Saint-Jean-de-Belleville**, le Collège Saint-Exupéry à **Bourg-Saint-Maurice**, le collège Le Bonrieu à **Bozel**, le collège Jean Rostand à **Moùtiers**, le collège privé Sainte-Thérèse à **Moùtiers**.

PCAET Tarentaise



+

PCAET : ce que dit la loi

Référence : Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015
 PCAET confié aux EPCI à fiscalité propre de + de 20 000 hbts. Les collectivités non concernées par le décret, tel qu'un syndicat mixte, peuvent mettre en place un PCAET volontaire :

« le plan climat air énergie territorial peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCOT dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du SCOT »

Un PCAET Tarentaise Vanoise ?

Les besoins supplémentaires

1) Une nouvelle délibération – et les compétences pour la prendre

La délibération prise pour un « PCET » est caduque.

Il s'agit de prendre une nouvelle délibération pour lancer l'élaboration d'un « PCAET » ; à l'heure actuelle les statuts de l'APTV ne le permettent pas.

> Nécessité pour l'ensemble des interco de prendre la compétence « énergie », puis transmettre à l'APTV la compétence du portage d'un PCAET volontaire, d'actions d'animation, de sensibilisation « énergie climat ».

2) Une évaluation environnementale

Une nouvelle obligation pour l'élaboration de tout PCAET obligé, mais pas pour les PCAET volontaire.

3) Des compléments diagnostic

Quelques compléments et une mise à jour nécessaire en prenant en compte les données de l'Observatoire de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre Auvergne-Rhône-Alpes (**OREGES**) pour avoir les indicateurs requis par secteur : résidentiel, tertiaire, etc.

4) Des compléments à la stratégie

Nouvelles obligations pour l'élaboration de tout PCAET, une estimation chiffrée sur différents pas de temps (2021, 2026, 2030, etc.) de :

- La réduction d'émission de GE
- La maîtrise des consommations d'énergie par secteurs d'activités
- La production et la consommation d'ENR par filière
- La livraison d'ENR par réseaux de chaleur
- La réduction de polluants atmosphériques par secteur d'activité

Un travail à externaliser à un bureau d'étude

5) De nouvelles démarches administratives

Entre l'élaboration et l'adoption un circuit complexe pour les PCAET obligés.

Un circuit très simplifié pour les PCAET volontaires.

Bilan financier

Une AMO complémentaire pour finaliser la démarche évaluée environ à 20 000 €. Potentiellement du fonds LEADER pour apporter une aide si approbation des membres du comité de programmation.

Il est nécessaire que l'APTV procède à une modification des statuts (objet) pour permettre le portage d'un PCAET volontaire.